

CONSEIL MUNICIPAL

**Il est 18h30 lorsque M. D. SCHWEIZER,
président, ouvre la séance.**

Sont présents : Mmes et MM. D. AEBISCHER, D. BOCCARD, Y. BOCCARD, G. BORDRY, J.-C. BRULHART, M. CHAMBERS, T. CHAROLLAIS, J. CHARPIER, P. DOUDIN, D. DUAY-DURAN, M. DUMALLE, R. ECUYER, M. GIRARDET, L. GREMAUD, F. HALDEMANN, P. HAMANN, F. HERNOT, E. HUBERT, J.-P. HULLIGER, P. ISWALA, F. OSMANI, Y. de PREVILLE, J. REVILLET, A. RIMAN, A. SCHWEIZER, D. SCHWEIZER, L. TREMBLET et P.-A. TSCHUDI.

Sont excusés : MM. et Mme, S. HAYES, D. JORDAN et J. ROBERT

Mme M. BOGET, maire, MM. J.-M. DEVAUD et R. SANSONNENS, conseillers administratifs, assistent à la séance.

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Communications du Bureau.
2. Communications du Conseil administratif.
3. Parlement des jeunes.
4. Délibération N° 34/2007 relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2008, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
5. Délibération N° 35/2007 relative aux indemnités allouées en 2008 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux.
6. Délibération N° 32/2007 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 692'560.-** destiné à financer la rénovation des chaufferies et la réalisation d'un réseau de chauffage pour alimenter en chaleur les vestiaires C1 et C2, le nouveau stade ainsi que les futures installations du boulodrome et du restaurant.
7. Délibération N° 33/2007 relative au projet de surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau.

8. Délibération N° 31a/2007 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 198'500.-** destiné à financer la manifestation populaire EuroStade2008 organisée les 30 et 31 mai ainsi que le 1er juin 2008 à l'occasion de l'inauguration de la tribune du stade de football et de la proximité de l'événement footballistique UEFA EURO2008. **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Girardet, AIM).
9. Projets de résolutions.
10. Projets de motions.
11. Propositions individuelles.
12. Questions.

* * *

En préambule, **M. Schweizer**, président, annonce que le Conseil administratif est retenu auprès de la commission des transports du Grand-Conseil et viendra plus tard. De ce fait, l'ordre du jour sera un peu changé et les points ne seront pas traités dans le même ordre figurant sur l'ordre de jour de la séance de ce soir. Aussi, annonce-t-il que les points 2, 4 et 5 seront traités en dernier.

Il commence par mettre aux voix le projet de résolution déposé par M. Marcel Dumalle, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, relatif à l'ouverture d'un crédit pour l'incitation des habitants de la commune de Meyrin à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) ou d'un kit permettant la transformation d'un vélo courant en vélo à assistance électrique (VAE) pour savoir qui est d'accord de traiter cet objet ce soir au point 9 de l'ordre du jour. Cette proposition est **ACCEPTÉE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

Il met aux voix le projet de résolution présenté par M. Jean-Philippe Hulliger demandant au Conseil administratif d'entreprendre des démarches auprès des TPG afin de réhabiliter un service de navettes de bus réservées aux étudiants devant se rendre aux collèges Rousseau et André-Chavanne, ainsi qu'à l'école de culture générale (ECG) Henry-Dunant tant que la future ligne du TCMC ne sera pas mise en service afin de savoir si l'Assemblée accepte de traiter ce point ce soir au point 9 de l'ordre du jour. Cette proposition est **ACCEPTÉE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

* * *

1. Communications du Bureau

- a) Lettre de M. Jean-François Girardet et Mme Myriam Girardet datée du 1^{er} octobre 2007, adressée au président du Conseil municipal:

*Monsieur le président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Chers amis,*

Myriam se joint à moi pour remercier tous les amis du Conseil municipal qui nous ont manifesté leur soutien et leurs condoléances à l'occasion du décès de ma chère maman. Par leur présence à l'ensevelissement, par leur message écrit ou par leur affectueuse poignée de main, ils ont su témoigner leur amitié et nous apporter le réconfort dont nous avons besoin.

Puisque rien n'est parfait en ce bas monde, je me permets de vous faire part de ma grande déception de ne pas avoir pu lire une annonce mortuaire dans la Tribune de Genève signée conjointement par le maire et le président du Conseil municipal comme c'est l'usage à Meyrin. J'avais pourtant pris toutes les précautions pour que l'administration puisse faire passer l'annonce dans les délais. Vous en aviez du reste amicalement pris bonne note le lundi soir déjà, lors du bureau du Conseil. J'imagine bien que cet "oubli" n'est pas dû à une négligence de secrétaire général, ni à un souci d'économie, mais plutôt à une intention délibérée de la mairie de ne pas entrer dans une démarche qui aurait été un signe d'ouverture à la réconciliation. J'en prends acte; le mal est fait, il est profond. Vous comprendrez je l'espère, la gravité de l'affront ressenti dans ces moments douloureux.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers amis, mes chaleureuses salutations.

*Jean-François Girardet
ancien conseiller municipal*

*Myriam Girardet
conseillère municipale*

- b) Lettre des maîtres principaux des écoles de Livron, Monthoux, Champs-Frêchets et Meyrin-Vaudagne, des responsables d'école de la Golette, Boudines et Cointrin datée du 27 août 2007, adressée au président du Conseil municipal:

Equiper de matériel audiovisuel (beamers) dans les écoles de Meyrin

*Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,*

Par la présente, nous soumettons à votre bienveillance une proposition d'équiper nos écoles de matériel audiovisuel adapté à nos besoins actuels. En effet, de plus en plus, dans le cadre de notre profession, nous sommes appelés à présenter différents documents audiovisuels à nos classes ainsi qu'aux parents de nos élèves. Equiper les écoles meyrinoises de "beamers", reliés à une sono, nous permettrait de projeter ces documents sur un grand écran et d'organiser des séances de projection dans de meilleures conditions qu'actuellement, conditions qui nous obligent à limiter le nombre de spectateurs.

Depuis de nombreuses années, nous organisons des séances de projections d'ordre pédagogique ou récréatif. Les dimensions réduites des téléviseurs dont

nous disposons ne nous permettent pas d'organiser ces séances dans de bonnes conditions. De plus, lors de nos réunions de parents, nous sommes amenés à présenter divers documents qu'il serait plus aisé de pouvoir projeter par voie informatique. Enfin, lors de nos séances de perfectionnement ou lorsque nous recevons des associations à but humanitaire, les présentations de type Power Point sont devenues monnaie courante mais nous ne pouvons malheureusement pas en profiter. Nous sommes conscients qu'une telle acquisition constitue un investissement non négligeable, mais les prix de ces appareils ayant considérablement baissé, nous nous permettons de vous en faire la demande.

Tout en vous priant de porter une attention particulière à notre requête, nous vous adressons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Les maîtres principaux de Livron, Monthoux, Champs-Fréchets et Meyrin-Vaudagne

Les responsables d'école de Golette, Boudines et Cointrin

Copie à: MM. Jost et Chudzinski, inspecteurs des écoles de Meyrin

M. Hulliger ajoute qu'il souhaite que cette proposition soit transmise au Conseil administratif afin qu'il puisse la chiffrer et la présenter lors de la commission des finances élargie dans le cadre du budget.

Il ajoute que concernant les signataires de cette lettre, n'ayant pas réussi à joindre le directeur d'école de Bellavista, il demande de ne pas l'associer à cette demande pour l'instant.

3. Parlement des jeunes

Néant.

* * *

6. Délibération N° 32/2007 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 692'560.- destiné à financer la rénovation des chaufferies et la réalisation d'un réseau de chauffage pour alimenter en chaleur les vestiaires C1 et C2, le nouveau stade ainsi que les futures installations du boulodrome et du restaurant

Le président déclare que le Bureau préconise le renvoi en commission travaux publics, gérance et entretien des bâtiments et met au vote cette proposition qui est **ACCEPTÉE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

* * *

7. **Délibération N° 33/2007 relative au projet de surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau**

M. Schweizer déclare que le Bureau et le Conseil administratif préconise le renvoi de cette délibération en commission d'urbanisme.

Personne ne souhaitant s'exprimer, il est procédé au vote de la proposition de renvoi de la **délibération n° 33/2007** à la **commission d'urbanisme**.

Cette proposition est **ACCEPTÉE A LA MAJORITÉ ÉVIDENTE**.

* * *

8. **Délibération N° 31a/2007 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 198'500.- destiné à financer la manifestation populaire EuroStade2008 organisée les 30 et 31 mai ainsi que le 1er juin 2008 à l'occasion de l'inauguration de la tribune du stade de football et de la proximité de l'événement footballistique UEFA EURO2008. Rapport de la commission des finances élargie (Mme Girardet, AIM)**

Mme Girardet donne lecture de son rapport:

"Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La commission des finances élargie s'est réunie en séance le 20 septembre 2007 avec à l'ordre du jour: **Délibération 31/2007 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 198'500.- destiné à financer la manifestation populaire EuroStade 2008**

M. Hamann, président de la commission, ouvre la séance à 18h30 en présence Mme Boget et M. Devaud conseillers administratifs, de l'administration représentée par MM. Genequand et Solai. Il procède aux salutations d'usage et passe la parole à M. Devaud qui rappelle que deux événements marqueront l'année 2008; les trois matchs qui auront lieu à Genève dans le cadre du championnat d'Europe de football, l'Euro2008 et l'inauguration des tribunes actuellement en construction.

Le Conseil administratif aimerait organiser une grande fête populaire et familiale pour marquer l'occasion. Le Cartel des sociétés meyrinoises et le FC Meyrin ont répondu présents et quelque 70 bénévoles sont prêts à s'investir. Un comité d'organisation a été mis sur pied en cherchant une répartition équilibrée et professionnelle des différents domaines d'activités. M. Solai, secrétaire général, nous présente le projet.

M. Morand, chef du SUTPE, est chargé de l'aspect du développement durable.

La programmation de la manifestation sera prise en charge par M. Genequand, chef du service des sports. Les horaires restent à confirmer.

Les dates retenues sont les 30 et 31 mai et le 1er juin 2008, dates qui précèdent l'Euro2008,

Le but étant de rencontrer un maximum de succès et de ne pas entrer en concurrence avec les manifestations cantonales. Toutes les associations y compris celles hors Cartel soit plus de 80 ont reçu un courrier d'information leur expliquant qu'elles pourraient bénéficier des infrastructures de la manifestation, inclue la scène dans le périmètre du centre sportif communal, pour faire découvrir à la population leurs activités. Quelque 16 associations ont répondu favorablement à ce jour. Une commissaire pose la question de l'éventuelle lassitude des associations avec trois fêtes successives (inauguration, promotions, 1er Août). Le Conseil administratif s'est posé la même question mais il en est ressorti que cette manifestation présente un intérêt pour les dites associations, notamment financier.

Déroulement des festivités et programme

Vendredi 30 mai

Inauguration des tribunes du stade de foot, animations, visite des lieux suivie d'une partie officielle. Un ou deux matchs d'inauguration seront programmés avec si possible une équipe nationale. La soirée se terminera par un feu d'artifice de 2 à 3 minutes.

Samedi 31 mai

Manifestation populaire. Possibilité de visiter le stade et mise en place de six espaces: à savoir culturel (artistes de rues, musique), associations, village de foot), espace bien-être et détente en collaboration avec l'Hôpital de la Tour, organisation de courses et concours dans l'espace piscine, jeunesse et citoyenneté (contacts avec les jeunes et les milieux associatifs), restauration (stands tenus par des bénévoles).

Dimanche 1er juin

Semblable au 31 mai mais avec une variation d'horaires

Budget prévu CHF 198'500.-

Dont CHF 100'000.- de sponsoring sollicité à la Fondation meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale.

Suite à cette présentation un certain nombre de question est posé:

Les ASM vont-ils pouvoir assurer à eux seuls la sécurité? Non, il sera fait appel en renfort à une sécurité privée, comprenant également la surveillance de nuit.

Des éclaircissements sont demandés au sujet des éventuelles subventions de la Fondation du casino car semble-t-il la Commune ne peut pas la solliciter directement. Cette démarche est réservée en principe au Cartel ou aux associations. M. Devaud explique que la Fondation ne pouvait prendre de décisions sur les dossiers avant que les fonds ne soient versés, ce qui est fait à ce jour. Elle se réunira prochainement. Si la délibération est acceptée par le Conseil municipal, le comité d'organisation pourra transmettre une demande de subvention et Mme Boget de préciser qu'il est prévu que la Fondation n'intervienne pas, sur le principe, en subsidiarité d'un budget municipal. Le comité d'organisation qui s'est mis en place est considéré comme indépendant car composé de membres du Cartel et du FC Meyrin.

Il faudra cependant être attentif au contenu de la demande qui sera formulée à la Fondation. La Commune se "contente" de mettre à disposition du matériel et son savoir.

Le commissaire reste septique et remet en question la manière avec laquelle est présentée ce projet. C'est la Commune qui organise la manifestation et pour lui, la Fondation ne peut pas entrer en matière dans ce contexte. En fait, il s'agit d'avoir une réflexion sur la formulation adressée à la Fondation de manière à ce que cela soit orienté sur l'activité associative et non sur la Commune.

Le projet est intéressant et structuré même si le montant semble important. Des précisions sont demandées sur les différents montants présentés dans le budget, éclairages, sonorisations, remise en état du terrain de rugby, etc.

Disposons-nous de suffisamment de places de parking? Quelle sera l'affluence? Des navettes sont prévues et l'on estime à environ 2'000 le nombre de personnes attendues mais cela dépendra de la météo.

A titre comparatif, Mme Boget informe que la fête des écoles coûte CHF 90'000.- à la Commune.

Ne serait-il pas possible d'indiquer sur la délibération dans le "décide" le montant du sponsoring?

Mme Boget explique que pour l'Etat une délibération doit comprendre le montant total et que les subventions éventuelles sont ensuite déduites.

Quelques questions sur le budget communication et un regret de ne pas avoir inclus cette manifestation dans le cadre de la fin des travaux de la 5ème étape du centre sportif comprenant notamment la patinoire.

Quel est le type de public ciblé et quels types d'activités seront prévus? Seront-elles répétées ou différentes d'un jour à l'autre?

Notre secrétaire général explique que le vendredi attirera un public footballistique. Samedi et dimanche s'adresseront plus particulièrement aux familles meyrinoises. Les journées seront rythmées en permanence par de nouvelles activités et le village ASF servira de fil conducteur.

Le comité est composé pour la plupart d'employés communaux et de M. Di Palma du FC Meyrin qui s'occupera de la partie officielle. Des séances régulières sont organisées, les informations discutées et partagées. Concernant M. Di Palma, il a été désigné notamment pour son réseau de contacts, mais ce n'est pas lui qui décidera tout seul de la liste des invitations. Il s'occupera de l'aspect footballistique, notamment pour tenter d'organiser la venue d'une équipe nationale. Cette démarche, quoique difficilement réalisable, sera quand même tentée. L'inauguration officielle reste organisée par la Commune.

Deux commissaires s'interrogent sur la question du retour sur investissement. Ils n'insisteront pas pour inscrire des précisions sur le sponsoring mais souhaitent recevoir un décompte final de la manifestation. M. Devaud confirme que, de toutes façons, la Commune fait le point une fois par an sur l'ensemble des délibérations ouvertes avec un décompte final et se dit toutefois favorable à ce que soit ajoutée une phrase sur les subventions dans l'exposé des motifs mais sans mentionner de chiffres.

Certains commissaires s'interrogent sur la durée de la manifestation qu'ils jugent trop longue, notamment le dimanche. Deux jours suffiraient à leur avis, la

concentration provoquerait un évènement plus marquant dans les mémoires même si le budget ne serait réduit que de 20%.

D'après le Conseil administratif les infrastructures à mettre en place coûtent cher et trois jours semblaient justifiés. Mais cela reste une proposition.

M. Hamann procède au vote auprès des commissaires de la commission des finances.

Onze sont présents.

Favorable à la proposition de M. Hulliger de réduire la durée de la manifestation à deux jours? 8 oui et 3 abstentions. La manifestation est donc réduite à deux jours.

Qui est favorable à la délibération n° 31/2007 avec le chiffrage des économies réalisées -20% (manifestation réduite à deux jours)? 9 oui et 2 abstentions.

La parole n'étant plus demandée le Président lève la séance."

M. Brulhart fait la déclaration suivante:

"Le groupe socialiste se prononcera en faveur de la résolution n° 31a/2007 sur les trois jours pour les raisons suivantes:

Tout d'abord, au vu de toutes les activités et programmations prévues, il serait préférable qu'elles s'étalent sur trois jours plutôt que sur deux. En effet, si la journée du 1^{er} juin était supprimée, certains programmes prévus devraient soit être annulés, ce qui serait navrant non seulement pour les artistes devant se produire mais également pour le public qui n'aurait plus autant de choix. La seconde hypothèse envisageable, si la manifestation ne devait durer que deux jours, est que les attractions se déroulent toutes les unes après les autres ce qui risqueraient malheureusement de lasser les gens.

D'autre part, les personnes travaillant le samedi pourront bénéficier du dimanche pour participer à cette belle manifestation.

Enfin, la différence de budget entre la durée sur deux jours et celle sur trois n'est pas très grande surtout lorsque l'on voit la diversité des programmes prévus et ainsi le grand choix offert au public.

Pour toutes ces raisons, le parti socialiste votera cette délibération."

M. de Préville lance une boutade en faisant remarquer que l'on mentionne uniquement l'inauguration de la tribune et non pas celle des vestiaires et de la buvette.

M. Gremaud déclare:

"En été 2008, le championnat d'Europe de football se jouera en partie en Suisse. Cette manifestation est un événement unique pour la Suisse et une excellente opportunité pour la commune de Meyrin de promouvoir le sport que ce soit par l'inauguration de la tribune du FC Meyrin, qui comprend aussi les vestiaires et la buvette, ou encore par le biais des différentes associations sportives présentes lors de la manifestation EuroStade 2008.

Cependant, c'est aussi bien plus, notamment une chance supplémentaire de découvrir toutes les associations qui existent et vivent sur la commune de Meyrin,

ce qui démontre et met en valeur la diversité des activités offertes aux Meyrinois. Comme précisé lors de la commission des finances élargie, où ce sujet a été débattu, il ne s'agit pas ici de la fête du FC Meyrin, comme certains pourraient ou veulent le croire, mais une fête des associations meyrinoises. Pour preuve, seuls CHF 13'500.- des CHF 198'500.- de la délibération sont assignés à l'inauguration de la tribune, soit environ 6,8% du budget total.

Il est à noter que pour l'inauguration de la tribune, c'est l'occasion ou même une chance de démontrer à nos électeurs la concrétisation d'un travail ayant nécessité d'intense réflexion au sein de notre hémicycle puisque les habitants de Meyrin auront la possibilité de visiter les lieux et ainsi d'évaluer le travail fourni sur ce projet.

La collaboration entreprise avec le cartel des sociétés meyrinoises démontre déjà aujourd'hui qu'un grand nombre d'associations sont prêtes à collaborer sur ce projet puisque plus de 70 bénévoles se sont déjà manifestés. Ce n'est donc pas une contrainte supplémentaire que nous imposons ici aux différentes associations, comme certains le pensent, mais c'est simplement une possibilité de participer à la manifestation qui leur est offerte.

Quant au coût financier, associé à la manifestation, on constate clairement que le paramètre le plus coûteux est celui dévolu aux diverses infrastructures. On peut donc se poser la question sur l'intérêt de diminuer la manifestation de trois à deux jours étant donné que cela ne représente qu'environ CHF 18'000.- d'économie soit 9% et non 20% du budget total, comme annoncé en commission. En ce qui concerne le montant total de la manifestation, il peut paraître certes élevé, mais pour rappel la fête des 10 ans de ForuMeyrin avait coûté CHF 210'000.- et le spectacle de rue subventionné l'année dernière approximativement CHF 75'000.-.

Pour tous les arguments avancés ci-dessus, le PDC soutiendra la délibération n° 31/2007 et son crédit de CHF 198'500.-, soit la réalisation de la manifestation sur trois jours."

Mme Riman déclare que son groupe soutient également cette délibération pour une manifestation sur trois jours. Elle rappelle que le 1^{er} juin sera la journée internationale des enfants et demande que des animations leur soient consacrées ce jour-là.

M. Boccard déclare:

"Les Verts ont toujours été et restent très favorables à l'organisation de fêtes populaires ouvertes à toutes et à tous, conscients que le raffermissement du lien social passe également par ce genre de manifestation. Ainsi, nous avons soutenu le crédit pour la fête des 10 ans de ForuMeyrin et nous ne le regrettons pas, ce fut une très belle fête. Ainsi, même si nous émettons quelques réserves sur l'opportunité de la fête prévue, nous ne nous y opposerons pas.

N'aurait-il pas été plus judicieux d'organiser une grande fête à la fin des travaux de la 5^{ème} étape ou du moins à la fin des travaux du stade? Est-il particulièrement habile d'organiser une manifestation communale alors qu'une manifestation footballistique monstre se prépare en Ville de Genève? Nous avons quelques doutes mais ne freinerons pas l'enthousiasme de ceux qui désirent se lancer dans cette aventure.

Nous saluons en particulier la volonté d'impliquer et de faire participer les sociétés locales ainsi que les organismes et les institutions qui sont sur la Commune et les services concernés de la Commune. Comme toujours, nous rappelons que les sociétés meyrinoises ne se limitent pas à celles regroupées dans le Cartel. Nous espérons donc vivement que la fête qui nous est proposée sera la fête de l'intégration de tous, sans aucune exclusion.

Pour que la fête rassemble vraiment largement, nous sommes d'avis qu'il est plus raisonnable et réaliste de la concentrer sur deux jours plutôt que sur trois. N'oublions pas qu'au mois de juin, les associations et les familles sont énormément sollicitées par des examens scolaires, des fêtes de fin d'année scolaire et des auditions de toutes sortes. Dans une démarche réellement participative, on devrait toutefois poser la question aux associations avant de se déterminer sur un programme définitif. Ainsi tout en émettant nos doutes sur une fête de trois jours, nous estimons que ce n'est pas au Conseil municipal de se déterminer.

Ce que nous votons ce soir, c'est un crédit. Or, on nous soumet deux délibérations correspondant apparemment à trois ou deux jours de fête. La réduction linéaire des sommes dans la deuxième délibération ne nous convainc pas. Un budget définitif ne peut s'appuyer sur un programme précis. En réduisant linéairement, sans indiquer en quoi le programme est modifié, cela n'est pas très crédible. Après étude du dossier, nous sommes d'avis que la décision définitive concernant le programme et la durée des festivités revient à celles et à ceux qui prépareront la fête. Nous sommes toutefois convaincus que la somme retenue dans la délibération n° 31b/2007 s'élevant à CHF 179'650.- est plus que suffisante pour organiser une belle fête populaire. Ce n'est pas le montant plus élevé du crédit mais bien une large adhésion à la préparation de la fête qui en garantira le succès.

Nous sommes particulièrement surpris par le montant alloué au développement durable, car nous ignorons à quoi il sera destiné. Une bonne application des principes du développement durable dans l'organisation de manifestations sportives permet toujours des économies substantielles. Ainsi, s'il existe une volonté véritable de faire du développement durable un principe de la fête, ceci devrait permettre de réduire la somme que nous votons ce soir. Or, plutôt que de nous indiquer les économies que des mesures environnementales vont engendrer, on nous rajoute une somme de CHF 9'000.- à un budget déjà très élevé. Cela donne toute l'impression qu'il n'y a pas de concept précis, ni même de volonté politique affirmée. Nous demandons que la fête soit effectivement placée sous le signe du développement durable, à ce propos il n'y a pas grand chose à inventer.

En collaboration avec des spécialistes du monde du sport et du secteur de l'environnement, Suisse olympique et les offices fédéraux du sport et de l'environnement ont élaboré des recommandations et directives qu'il suffit d'appliquer. Ces recommandations abordent l'ensemble des domaines concernés par une telle manifestation: transport, énergie et déchets. On trouve ces recommandations et directives sur un vaste site internet lancé cette année (www.ecosport.ch). Si le Conseil administratif, qui est responsable de l'organisation de cette manifestation, suit les recommandations contenues sur ce site, nous sommes convaincus que les coûts de la manifestation pourraient encore être réduits. C'est pourquoi nous pouvons ce soir tranquillement voter la délibération n° 31b/2007 tout en laissant aux organisateurs le choix et la responsabilité de la durée de la manifestation, cela pour autant évidemment que le développement durable ne reste pas au niveau du discours mais devienne une réalité dans l'organisation de la fête.

Compte tenu du fait que les feux d'artifice sont très polluants et dégagent des particules fines particulièrement nocives, nous estimons que nous pouvons garder cette attraction exclusivement pour les festivités du 1^{er} Août.

Nous pensons aussi que la responsabilité de la mise en pratique du développement durable ne peut pas incomber à un seul homme, responsable de surcroît d'un service communal en sous-effectif et très sollicité. Il nous paraît plus judicieux de créer un groupe de pilotage qui, outre le chef du service du SUTPE, devrait inclure les chefs du service de l'environnement, des sports et de la sécurité municipale, ainsi que des représentants du Conseil municipal et de la société civile.

Si notre Commune souhaite véritablement faire un effort innovant en matière de développement durable lors de la fête, elle peut participer au concours 2008 qui octroie un prix de CHF 30'000.- à la manifestation la plus innovante en matière de développement durable. Ainsi, si nous gagnons ce concours, une économie supplémentaire de CHF 30'000.- aura été faite. Vouloir c'est pouvoir!

En conclusion, les Verts approuveront la délibération n° 31b/2007 et invite le Conseil administratif à donner une importance particulière et exemplaire au développement durable dans l'organisation et le déroulement de la manifestation, tel qu'il l'a annoncé dans l'exposé des motifs. Nous sommes convaincus que la somme que nous votons ce soir pourra encore être réduite. Nous demanderons d'ailleurs à ce que les comptes de cette manifestation soient présentés au Conseil municipal afin de pouvoir vérifier si une application exemplaire du développement durable aura permis les économies que nous escomptons."

Mme Schweizer fait la déclaration suivante:

"Le groupe radical votera favorablement la délibération de CHF198'500.- pour les trois jours au vu du peu de différence qu'il y a au niveau du budget et de l'importance de cette manifestation.

Les infrastructures à mettre en place pour deux ou trois jours demandent le même investissement, mais par contre cela permettra aux sociétés d'avoir plus de temps pour se présenter.

De plus, on espère obtenir une somme d'environ CHF100'000.- par le sponsoring. De ce fait, le 50% de la manifestation serait ainsi pris en charge."

M. Chambers rappelle qu'il souhaite avoir un décompte à la fin de la manifestation en septembre 2008.

M. Hulliger relate qu'en commission d'urbanisme élargie, c'est lui qui avait fait la proposition de réduire cette fête à deux jours, parce que d'autres commissaires avaient envie de le faire, mais n'osaient pas. Pour lui, la durée de la fête n'a pas d'importance.

Il rappelle que les grandes fêtes populaires meyrinoises se déroulent toujours sur un jour que ce soit la fête des écoles, le 1^{er} Août ou les 10 ans de ForuMeyrin, aussi a-t-il l'impression que sur deux ou trois jours, cela risque de diminuer l'importance de cette manifestation.

Concernant la somme qui pourrait être économisée, soit CHF 20'000.- , il estime que l'économie est dérisoire et que son choix ne s'arrêtera pas à ce critère.

Quant à l'argument déclarant que faire la fête sur deux jours limiterait l'intervention des associations, il relève que sur le programme qui a été remis, il n'y a rien de définitif et la programmation détaillée n'est pas encore finalisée. Cependant, il annonce avoir été sensible à l'argument d'"à gauche toute" concernant le 1^{er} juin qui est la journée de l'enfance.

Pour conclure, il annonce qu'il s'abstiendra pour la délibération n° 31a/2007 et qu'il approuvera la délibération n° 31b/2007.

M. Tschudi déclare qu'il a une proposition à faire concernant le mode de vote. Puisqu'il ressort des discussions que plus ou moins tout le monde est d'accord de faire cette fête et que tout le monde votera la délibération n°31/2007, il suggère de passer au vote de la délibération sans la chiffrer et dans un deuxième vote, d'opter soit pour la "a" soit pour la "b". Cette façon de procéder lui paraît plus claire au niveau du message à donner.

Il annonce déjà qu'il votera par la variante "b", mais ne lancera pas de référendum si c'est la version "a" qui est choisie, dans la mesure où du sponsoring est annoncé et que le développement durable sera au centre de cette fête.

M. Schweizer annonce que lors du Bureau il a été prévu de présenter la version "a" et qu'un cas de refus, la version "b" serait présentée.

M. de Préville, dans un souci de simplification, propose de retirer le nombre de jours de la délibération et de la voter telle quelle. Ensuite, il restera à voter le montant du projet qui peut être un des deux montants proposés. Il déclare que c'est aux organisateurs de décider du nombre de jours.

M. Hulliger déclare qu'il peine à suivre le raisonnement des Verts et suggère de mettre au vote la première délibération sachant que le Conseil administratif va faire une fête en tenant compte des deniers publics. Il lui semble inutile de mettre au vote les deux montants car l'économie réalisée de CHF 20'000.- est ridicule.

M. Iswala fait part de sa surprise, car dans cette délibération il a l'impression que le Conseil administratif est parti sur des estimations. Il ne voit pas comment il pourrait être voté sur ce principe, car avant de se déterminer sur un montant, il aurait été plus judicieux de demander au Conseil municipal s'il désire faire une fête. Il ajoute qu'il ne peut pas voter un montant s'il ne connaît pas la durée de la manifestation et si le montant proposé est justifié.

De plus concernant les associations contactées, il mentionne que certaines n'ont pas été contactées et ne pourront vraisemblablement pas y participer. Il relève également que les manifestations sont différentes d'un jour à l'autre, ce qui contribue à apporter une richesse au programme et permettra aux gens de venir le jour où le programme leur convient.

M. de Préville, en réponse aux propos de M. Hulliger concernant la volonté de mettre un plafond, rappelle que le but de cette assemblée c'est de donner des budgets légèrement contraignants pour obtenir le mieux du denier public.

Il salue l'audace d'estimer la fin du chantier de la tribune à une date fixe et rappelle que les délibérations n'ont pas toujours une date. Pour mémoire, il rappelle la délibération votée pour des études sur Riantbosson pas encore réalisées à ce jour...

M. Schweizer interrompt M. de Préville et lui demande de rester dans le sujet.

M. de Préville rétorque que son groupe cherche à limiter le montant car c'est le rôle du Municipal. Il répète que la durée doit être fixée par les organisateurs eux-mêmes et estime que cette manifestation peut être réalisée avec un montant moindre.

M. Brulhart rejoint la proposition du Bureau et demande qu'il soit procédé au vote de la délibération n° 31a/2007 et qu'en cas de refus, qu'il soit procédé au vote de la variante "b".

Mme Schweizer rappelle qu'il s'agit d'un projet qui a été étudié sur trois jours, alors lorsqu'il s'agit d'un projet il n'est pas possible de l'étudier sur deux jours et le prolonger ensuite sur trois jours, avec un programme.

M. Tremblet rappelle que le projet n° 31/2007 qui est un projet sur trois jours vient du comité directeur d'organisation, c'est donc bien les organisateurs qui ont estimé qu'il y avait matière à réaliser cette fête sur trois jours. Lors de la séance du Bureau, il explique qu'il avait été convenu de présenter également une délibération n° 31b/2007 puisqu'en commission il y avait des vellétés de certains de réduire le nombre de jours à deux. Cette solution permettait en cas de refus de la première version, de présenter directement une autre proposition afin d'éviter un renvoi en commission. Pour cette raison, il rappelle que cette variante ne figure pas à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

M. de Préville rappelle sa proposition d'amendement qui consiste à retirer le nombre de jours du "décide", laissant ainsi la liberté aux organisateurs de la faire en deux ou trois jours.

M. Devaud rappelle que le programme n'est pas définitif car il fallait d'abord connaître le montant alloué à cette manifestation. Il demande de laisser les organisateurs et le Cartel déterminer l'action qui pourra être faite et une présentation du programme sera faite en temps utile. Il préconise au Conseil municipal de se déterminer sur sa volonté de réaliser ou non cette fête.

M. Schweizer met aux voix l'amendement de M. de Préville qui demande de retirer les jours dans cette délibération. Cette proposition est **REFUSEE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

Plus personne ne désirant s'exprimer, le président met aux voix la **délibération n° 31a/2007**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 198'500.- destiné à financer la manifestation populaire EuroStade2008 organisée les 30 et 31 mai ainsi que le 1^{er} juin 2008 à l'occasion de l'inauguration de la tribune du stade de football et de la proximité de l'événement footballistique UEFA EURO2008

Vu l'inauguration des tribunes du stade de football de Meyrin prévue le 30 mai 2008;

Vu l'événement footballistique UEFA EURO2008 qui se déroulera en Suisse et en Autriche du 7 au 29 juin 2008;

Vu les trois matchs de football qui se dérouleront à Genève les 7, 11 et 15 juin dans le cadre de l'UEFA EURO 2008;

Vu la collaboration avec l'Association suisse de football et la mise à disposition du camion Road Show;

Vu l'engagement du Cartel, du FC Meyrin et des associations meyrinoises dans la participation à cette manifestation;

Vu l'intérêt pour la commune de Meyrin de marquer l'inauguration des tribunes de football et de participer à l'ouverture des festivités liées à l'UEFA EURO2008;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu le rapport de la commission des finances élargie;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 2 octobre 2007,

DECIDE

PAR 18 OUI, 2 NON ET 7 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 198'500.-** destiné à financer la manifestation populaire Eurostade2008 organisée les 30 et 31 mai ainsi que le 1^{er} juin 2008 à l'occasion de l'inauguration de la tribune du stade de football et de la proximité de l'événement footballistique EURO2008,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales et de l'imputer dans le budget de fonctionnement 2008 sous la rubrique 30,
3. que ce crédit budgétaire supplémentaire sera compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

* * *

M. Schweizer salue le Conseil administratif qui est venu durant le traitement du point précédent et déclare qu'il va pouvoir être repris le cours de l'ordre du jour au point 2).

2. Communications du Conseil administratif

Stade de Football

Dans le cadre du chantier de la tribune, nous avons reçu un courrier émanant de la Swiss Football League nous indiquant que les exigences en matière de construction de stade pour la Challenge League ont été modifiées le 13 mars 2006. Il est demandé que le nombre de places "debout" soit porté de 1'000 à 3'000 et que soient implantés deux blocs de buvettes et de WC occasionnels de manière définitive pour les matchs à grande affluence, et ce dans les angles "est" du terrain.

Au vu de ces exigences et du budget qui a été voté, le Conseil administratif renonce à s'exécuter et la question de l'homologation Challenge League sera rediscutée en fonction d'une éventuelle promotion du Meyrin FC.

TCMC

Le Conseil administratif a eu connaissance le 19 septembre dernier de la planification des travaux du tronçon Est de l'avenue de Vaudagne. Cette planification prévoit le démarrage de ce tronçon à la mi-octobre, soit 15 jours avant la remise du rapport définitif "Egis Rail" demandé par le Conseil municipal (délibération 20/2007).

Le Conseil administratif a réagi en demandant au Conseil d'Etat de retarder le démarrage du chantier sur ce tronçon jusqu'à conclusion du rapport "Egis Rail". Il a parallèlement convoqué une séance de commission d'urbanisme élargie relative aux conclusions intermédiaires "Egis Rail". Cette commission aura lieu demain (le 3 octobre).

Par ailleurs, le Conseil administratif a été auditionné ce jour par la commission des Transports du Grand-Conseil à propos de la pétition P 1611 "pour une cité de Meyrin accessible et conviviale" et à propos du PL 10116 "modifiant la loi sur le réseau des transports publics".

Il a présenté l'historique des décisions relatives aux mobilités à Meyrin et conclu que le Conseil administratif était dans l'attente de l'expertise "Egis Rail".

Energie

L'association "Cité de l'énergie" et l'Office fédéral de l'énergie ont remis au Conseil administratif et à M. José Collados le renouvellement du nouveau Label "Cité de l'Energie" lors de la journée romande de l'énergie qui s'est tenue à Montreux, le 20 septembre 2007.

Monsieur Collados étant gravement atteint dans sa santé, il a été convenu en toute transparence avec lui qu'un poste de nouveau responsable Energie au SUTPE allait être ouvert.

Le Conseil administratif le remercie chaleureusement pour le travail accompli d'abord au service d'entretien des bâtiments puis au service de l'urbanisme. C'est notamment grâce à la détermination et aux actions menées par M. José Collados que Meyrin est devenue, en 2002, la première "Cité de l'Energie" du canton de Genève.

[Applaudissements!]

* * *

4. **Délibération N° 34/2007 relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2008, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.**

et

5. **Délibération N° 35/2007 relative aux indemnités allouées en 2008 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux.**

M. Devaud présente le projet de budget 2008.

LE TEXTE DE PRESENTATION EST ANNEXE AU PRESENT PROCES-VERBAL.

Mme Revillet signale qu'à la page 5 les chiffres de la colonne "budget 2006" correspondent au "réel 2006" et demande la correction de cette erreur.

M. Devaud lui répond que cela sera corrigé.

M. de Préville déclare qu'il aurait aimé avoir dans cette présentation les tendances et l'évolution de la situation globale. Il note que beaucoup de chiffres augmentent et aurait aimé avoir une vision d'ensemble et éventuellement une comparaison avec d'autres communes.

M. Devaud explique que l'augmentation du revenu est déterminée par la confirmation du département des finances affirmant que le nombre de frontaliers est toujours aussi important, ainsi qu'une situation économique encore favorable. Cependant, il n'a pas été pris en compte les revenus des personnes physiques parce qu'ils ne sont pas encore suffisamment déterminants dans ce cadre là.

Il explique que l'évolution des revenus est estimée à environ 7% et que le niveau des charges a été directement influencé par les délibérations sur le terrain de football, de la crèche et de la patinoire couverte, ainsi que par l'augmentation du personnel.

Plus personne ne désirant prendre la parole, **M. Schweizer** met aux voix le renvoi des délibérations Nos 34/2007 et 35/2007 en commission des finances élargie et commission des finances, ce qui est **ACCEPTÉ A LA MAJORITE EVIDENTE**.

* * *

9. Projets de résolutions

M. Schweizer annonce un projet de résolution déposé par M. Marcel Dumalle, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, relatif à l'ouverture d'un crédit pour l'incitation des habitants de la commune de Meyrin à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) ou d'un kit permettant la transformation d'un vélo courant en vélo à assistance électrique (VAE).

M. Dumalle déclare que, devant l'urgence de ce projet, il préconise un renvoi en commission environnement et énergie qui est une commission actuellement pas trop sollicitée.

Le président soumet au vote le renvoi de cette résolution à la commission environnement et énergie, ce qui **EST ACCEPTÉ A LA MAJORITE EVIDENTE**.

M. Schweizer annonce un second projet de résolution présenté par M. Jean-Philippe Hulliger demandant au Conseil administratif d'entreprendre des démarches auprès des TPG afin de réhabiliter un service de navettes de bus réservées aux étudiants devant se rendre aux collèges Rousseau et André-Chavanne, ainsi qu'à l'école de culture générale (ECG) Henry-Dunant tant que la future ligne du TCMC ne sera pas mise en service.

En préambule, **M. Hulliger** explique que s'il y a des petits traits sous le libellé de la résolution, c'est pour l'ouvrir à tout autre parti qui souhaite y adhérer, de manière à donner plus de poids à ce projet de résolution.

Il fait ensuite à la déclaration suivante:

"Depuis la suppression de la navette "R", les bus 9 et 29 sont pris d'assaut par les potaches meyrinois devant se rendre à Rousseau, André-Chavanne ou Henri-Dunant.

Prendre le bus aux heures de pointe correspond au parfait parcours du combattant. Je l'ai testé avec des élèves lors de différents déplacements en ville.

1. c'est bourré bourré ratatam;
2. on se fait engueuler par les autres usagers qui ont eu la chance de pouvoir s'introduire sans vaseline dans le véhicule.

[Rires.]

Si vous n'avez pas d'autres possibilités que de prendre le bus aux environs de 7h30, l'idéal serait d'une part de vous équiper d'une armure pour vous protéger, non pas des coups de poing, mais des coups de sac à dos que vous prenez dans l'œil lorsqu'un de ces apprenants supérieurs se retourne à l'appel d'un copain, et d'autre part de vous munir de boules "Quies" si vous ne voulez pas devenir sourd avant l'âge. Lorsque enfin vous criez victoire après avoir réussi à monter dans le bus en maugréant et en jouant des coudes, vous attendez une éternité avant de démarrer car les portes peinent à se refermer, situation faisant souvent l'objet d'un jeu subtil entre ados facétieux. Deuxième victoire: le bus a enfin démarré. Alors là, vous avez intérêt à vous accrocher car le chauffeur est souvent tenté de mettre le turbo pour rattraper le temps perdu et respecter son horaire. Le passage de la bretelle reliant la rue Lect à la route de Meyrin vous laissera un souvenir impérissable. Enfin, c'est le soulagement et la libération lorsque la voix envoûtante du haut-parleur annonce l'arrêt Bouchet, pour autant que vous arriviez à l'entendre. Héberté, vous vous asseyez enfin et vous profitez du trajet qu'il vous reste pour retrouver vos esprits.

P.S. j'en connais des qui ont ressorti leur polluante mais confortable et silencieuse bagnole pour se rendre en ville, quitte à payer un saladier pour le parking. J'en connais d'autres qui ont investi dans l'achat d'un véhicule privé bridé à 45 km/h pour que leur progéniture puisse se rendre sans dommage sur leur lieu d'étude. J'ai des noms pour les deux catégories!"

Il ajoute qu'il a fait un bref exposé assez proche de la réalité concernant la situation actuelle aux arrêts de Meyrin et en particulier à celui de ForuMeyrin. Il ajoute qu'un renvoi en commission de cette résolution ne se justifie pas et propose donc un vote immédiat.

M. Tschudi soutient des "trois mains" la résolution proposée et estime que le descriptif imagé de M. Hulliger est tout à fait réaliste.

Il ajoute qu'il en connaît des qui font le plus possible de la bicyclette pour éviter les transports publics, des qui se sont acheté un vélo électrique et des qui souhaitent s'en acheter mais qui n'en ont pas les moyens. Il déclare être favorable à un vote immédiat car il n'y pas grand chose à étudier, la situation étant tellement criante.

Le président met aux voix la proposition de vote immédiat, ce qui **EST ACCEPTE A L'UNANIMITE.**

M. Charollais déclare que c'est un projet intéressant et urgent. Il relève que la description faite par M. Hulliger lui a rappelé des souvenirs impérissables, même si à l'époque les problèmes de circulation étaient moins importants que maintenant. Il annonce que le groupe socialiste votera favorablement cette résolution.

M. Gremaud annonce qu'il soutient des "quatre mains" ce projet. Il tient à rappeler qu'à l'époque où il allait à l'école, il y avait les bus "réservés" qu'il n'y a plus aujourd'hui, ce qui soulageait fortement la ligne du 9. Aussi, estime-t-il qu'il y a nécessité à agir rapidement. Il déclare que le groupe DC soutiendra cette proposition.

Mme Ecuyer déclare que les radicaux soutiendront cette délibération. Elle relève que les problèmes sont de plus en plus grands, qu'il y a de plus en plus d'école dans le quartier du Bouchet et que, sans autre bus, le problème est insoluble. Elle rappelle qu'à l'époque, il y avait des bus supplémentaires pour les élèves se rendant au cycle, mais qu'ils ont été supprimés suite à diverses déprédations subies. Elle estime que cela serait bien d'en avoir à nouveau.

Mme Riman annonce que son groupe soutient également cette résolution.

Plus personne ne désirant s'exprimer, le président met au vote **la résolution n° 12/2007**

présentée par le Conseil municipal demandant au Conseil administratif d'entreprendre des démarches auprès des TPG afin de réhabiliter un service de navettes de bus réservées aux étudiants devant se rendre aux collèges Rousseau et André-Chavanne, ainsi qu'à l'école de culture générale (ECG) Henri-Dunant tant que la future ligne du TCMC ne sera pas mise en service

Vu le nombre croissant d'étudiants devant emprunter les transports publics aux heures de pointe;

Vu le manque de places dans les bus des lignes 9 et 29 aux mêmes heures de pointe;

Vu la proximité des établissements post-obligatoires Rousseau, André-Chavanne et Henri-Dunant;

Vu la suppression de la ligne de bus transitoire "TCMC";

Vu le mécontentement des autres usagers des lignes 9 et 29;

Vu la future contrainte des transbordements bus – tram aux Avanchets;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 2 octobre 2007

DECIDE

PAR 27 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

de demander au Conseil administratif d'entreprendre des démarches auprès des TPG afin de réhabiliter un service de navettes de bus réservées aux étudiants devant se rendre aux collèges Rousseau et André-Chavanne, ainsi qu'à l'école de culture générale (ECG) Henri-Dunant tant que la future ligne du TCMC ne sera pas mise en service.

M. Charollais annonce, pour le prochain Conseil municipal, un projet de résolution encourageant Meyrin à signer le pacte de l'eau. Il ajoute que ce pacte a déjà été signé par d'autres communes notamment par la Ville de Delémont.

10. Projets de motions

Mme Ecuyer annonce que le groupe radical présentera, lors de la prochaine séance du Conseil municipal, une motion concernant les Aînés et les espaces de détente.

* * *

11. Propositions individuelles

Concernant la semaine de la mobilité, **M. Tschudi** relate que la commune de Meyrin a fait un grand affichage qui, mis à part les dates et lieux, n'indiquait pas grand chose, mais renvoyait au site de la Commune qui ne contenait aucune indication sur la semaine de la mobilité. Aussi, propose-t-il, d'une part, que l'année prochaine il y ait une vraie information sur le site de la Commune expliquant également les enjeux et les objectifs d'une telle semaine, et d'autre part, un renvoi au site de la Ville de Genève qui est le coordinateur cantonal. De plus, il souligne que le site de la Ville mentionnait toutes les communes participantes, sauf celle de Meyrin. Lacune qu'il faudra combler lors de la prochaine édition.

Au sujet du préau de l'école des Champs-Fréchets, **M. Tschudi** relate que les enfants ont dessiné, avec l'aide de leurs enseignants et des employés communaux, des jeux de l'oie et des marelles. Il relève que ces dessins sont magnifiques mais qu'ils ont été réalisés avec de la peinture très glissante, aussi propose-t-il de rajouter une peinture antidérapante sur ces jeux.

M. Tschudi propose au Conseil administratif d'intervenir auprès des responsables du projet tram afin de relayer les informations relatives aux travaux aux utilisateurs des pistes cyclables et non pas seulement aux automobilistes. Il suggère d'attirer leur attention notamment lors de leurs suppressions et leur demander d'indiquer le parcours que les cyclistes doivent emprunter.

* * *

12. Questions

M. Hulliger relève que dans le *Meyrin Ensemble* sont parus des textes de l'AHVM, sous sa propre responsabilité, et revient sur sa proposition d'ouvrir des pages aux différents partis politiques, sous leur entière responsabilité. Il désire savoir si quelque chose est prévu prochainement.

Mme Boget répond que la question est pertinente et rappelle qu'un début de réflexion a été mené lors de la dernière législature concernant la participation des partis politiques au journal communal. Elle explique qu'après un certain nombre d'années de vie, ce journal qui a 10 – 12 ans, va être revu et que l'administration est en train de se pencher sur un concept de communication qui va être soumis au Conseil municipal et qui donnera lieu à discussion.

M. Hulliger cite la réponse de M. Beer au Grand-Conseil concernant le tram comme suit:... "il convient en premier lieu de relever que le tracé de cette ligne de tram validé par l'Office fédéral des transports en août 2006 par l'intermédiaire d'une approbation des plans ayant valeur d'autorisation de construire, a été élaborée avec la commune de Meyrin en intégrant les dispositions prévues dans le plan directeur de la Commune. Ce plan directeur de la Commune adopté par les autorités communales (*M. Hulliger se demande quand est-ce que ce plan a été adopté*) considère que le cœur de la cité n'est pas seulement constitué par le centre commercial...". **M. Hulliger** désire savoir de quel plan communal il est fait référence dans cette déclaration.

M. Sansonnens confirme qu'il n'y a jamais eu de plan directeur de la Commune qui a été approuvé à ce jour, puisque les prochaines séances de la commission d'urbanisme vont justement traiter de cet objet. Il ajoute qu'il s'agit d'une erreur de langage et d'appréciation de la situation.

Il tient néanmoins à souligner qu'il y a eu une étude importante concernant le cœur de la Cité et qui a donné une image directrice du cœur de la Cité établie en 1995 par Jean-Jacques Auberson qui avait été approuvée par la Commune. Il conclut que M. Beer faisait donc vraisemblablement référence à ce document.

M. Hulliger estime qu'il s'agit de la désinformation de la part du Conseil d'Etat et demande s'il est possible de réagir face à ce libellé et demander un rectificatif.

Mme Boget relève que ce point a justement été abordé lors de la commission des transports de ce jour et ajoute qu'à l'époque, comme le plan de quartier n'existait pas, il était admis que le plan directeur remplisse cette fonction et était reconnu comme tel. Quant à savoir si cela nécessite une rectification, elle pense plutôt qu'il s'agit d'un décalage dans le temps entre une terminologie et la situation actuelle et que c'est au Conseil municipal de décider d'une éventuelle action.

Concernant le TCMC et l'étude en cours mentionnée lors des communications du Conseil administratif, **M. Hulliger** se demande si la commission des travaux et d'urbanisme ne devrait pas être aussi interrogée par ce bureau d'étude lausannois.

M. Sansonnens explique que la Commune en tant que demandeur d'expertise a mis à disposition tous les documents nécessaires. Ce n'est pas au maître d'ouvrage de polémiquer et de prendre parti sur l'ensemble du dossier, mais ce sont aux différents intervenants soit la CITRAP, les TPG, l'AHVM et l'Etat de s'exprimer sur les dossiers. Il explique que la Commune doit garder des distances afin de laisser à l'expert la possibilité de travailler de manière neutre et indépendante. Il signale que le Conseil administratif n'a non plus pas été auditionné.

M. Hulliger demande des nouvelles concernant l'une de ses précédentes questions au sujet de l'installation de toilettes au cimetière de Feuillasse. Il désire savoir s'il a été envisagé d'ouvrir un accès aux toilettes existantes.

M. Devaud lui répond que sa requête sera examinée avec M. Chatelain.

Mme Boccard relate qu'en rentrant chez elle aux Champs-Fréchets tard le soir, elle a failli chuter dans les escaliers car la régie a scellé dans le sol des plots en béton pour éviter le parcage des véhicules à cet endroit. Elle désire connaître le nom de la régie qui s'occupe de ce site.

M. Devaud répond qu'il n'a pas de précision à ce sujet, mais qu'il a prochainement rendez-vous avec cette régie. Il pourra ainsi l'interroger à ce sujet.

Mme Boccard ajoute qu'elle a appris que certaines personnes âgées du D1 et D2 sont déjà tombées à cet endroit.

Dans le cadre du stade des Champs-Fréchets, **Mme Bocard** explique que des gens restent relativement longtemps lorsqu'ils viennent faire du sport. Comme il n'y a pas de WC à cet endroit, elle précise que les odeurs d'urine le long des haies jouxtant les propriétés le long des Bugnons sont incommodantes. Elle demande s'il est prévu l'installation de toilettes à cet endroit.

M. Devaud, qui n'était pas au courant de ces faits, promet de se renseigner.

M. Chambers, au sujet de l'affichage de la SGA (Société générale d'affichage), rappelle qu'il est prévu que les abribus puissent être financés notamment par les affiches SGA. Or, il a pu constater que sur certains abribus il n'y a plus d'affiches SGA, aussi suppose-t-il qu'il y a un manque à gagner pour la Commune et désire connaître ce montant.

Mme Boget lui répond que la SGA donne chaque année une rétrocession à la Commune pour les panneaux d'affichage et qu'il s'agit d'un contrat global sur tous les affichages. Elle précise également que ce montant, qui est une recette, figure au budget.

M. Sansonnens ajoute que ces abribus sont financés par la SGA pour autant qu'elle soit autorisée à y mettre des affiches. Si certains emplacements ne sont pas utilisés, c'est que la SGA n'est pas intéressée car l'emplacement ou le support n'est pas suffisant.

En conclusion, le président souhaite une bonne soirée à tous et invite l'assemblée à partager la collation.

La séance est levée à 20h10/SD.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 27 novembre 2007.

Le 1er Secrétaire:

Le Président:

Laurent TREMBLET

Didier SCHWEIZER